



Frais dentaire suite a accident vieux de vingt ans

Par **MARCUS1977**, le 11/12/2010 à 12:58

Bonjour,

Suite a un accident de vélo n'engageant aucun tiers en 1990 a l'age de 13 ans ,je suis dans l'obligation aujourd'hui de faire face a des frais de pose d'implants de 7500 euros afin de remplacer les pivots qui m'avaient été posé suite a cet accident a l'époque entièrement pris en charge par l'assurance .

L' assurance 20 après a t'elle une quelconque obligation de couvrir entièrement ou partiellement ces frais ?

Par **amajuris**, le 11/12/2010 à 14:02

bjr,

l'assurance a rempli son rôle il y a 20 ans. je ne pense pas qu'elle prenne à sa charge une quelconque participation à la pose de ses implants.

en outre la pose d'implants est une méthode moderne, non remboursée par la sécurité sociale car il existe d'autres solutions moins onéreuses (dentier, bridge).

mais vous pouvez tenter le coup.

cdt

Par **cloclo7**, le 13/12/2010 à 10:12

Bonjour,

tout dépend des dispositions du contrat d'assurance.

En effet, si le contrat prévoit la prise en charge d'une aggravation des dommages et que la pose d'implants est une aggravation, le compagnie peut être amené à prendre en charge la pose des implants.